

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-058

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; M. Alain PAUTROT ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Émile COHEN ; M. Claude LARDY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Yoann STUCK ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Benoît SÉCHET ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nathalie MAYEN ; Mme Nicole COHEN ; M. Gonzague ZIEGLER ; Mme Johanna BECKERT ; M. Jérôme FRANÇOIS ; Mme Nathalie CORNET ; M. Damien JACQUEMONT.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; Mme Maryse BODDELE donne pouvoir à Mme Émilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Vincent RAFFARA donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Benoît DESACHY donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint).

**Membre absent :** aucun

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

**OBJET** PLAN DE LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES MOUSTIQUES

**Contexte et enjeux**

Depuis plusieurs années, la prolifération du moustique en particulier le moustique tigre (*Aedes albopictus*) s'intensifie sur l'ensemble du territoire national et plus particulièrement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette espèce invasive, désormais durablement implantée, constitue à la fois une nuisance croissante pour les habitants et un enjeu reconnu de santé publique.

Au-delà des risques sanitaires liés à la transmission potentielle de certaines maladies virales telles que la dengue, le chikungunya ou le virus Zika, le moustique tigre impacte désormais directement le cadre de vie des habitants d'Écully. Les nuisances engendrées affectent fortement l'usage des espaces extérieurs, des jardins, terrasses, équipements publics et lieux de convivialité, notamment durant les périodes estivales.

La progression du phénomène s'explique par plusieurs facteurs : évolution des conditions climatiques, densification urbaine, multiplication des micro-réservoirs d'eaux stagnantes favorables au développement larvaire mais également capacité d'adaptation particulièrement importante de cette espèce aux environnements urbains.

Le moustique tigre se développe principalement dans des eaux stagnantes de très faible volume situées à proximité immédiate des habitations.

Dans ce contexte, la lutte contre sa prolifération repose avant tout sur une stratégie préventive collective associant sensibilisation, suppression des gîtes larvaires, mobilisation citoyenne et coordination des acteurs publics et privés.

Face à cette situation et aux attentes croissantes exprimées par les habitants, la Ville d'Écully souhaite engager une démarche municipale structurée, progressive et partenariale visant à mieux prévenir et limiter la prolifération des moustiques sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les politiques municipales en faveur :

- De la santé publique ;
- De la transition écologique ;
- De l'amélioration du cadre de vie ;
- De la mobilisation citoyenne ;
- Et de la préservation du bien-vivre à Écully.

Une stratégie communale progressive, participative et territorialisée.

Consciente de la complexité du phénomène et de la nécessité d'inscrire l'action publique dans la durée, la Ville souhaite engager une démarche progressive permettant :

- D'améliorer la connaissance des nuisances sur le territoire communal ;
- De structurer une stratégie d'intervention cohérente et adaptée aux réalités locales ;
- D'associer les habitants et les partenaires spécialisés ;
- D'identifier les solutions les plus pertinentes ;
- De construire progressivement un véritable plan communal de lutte contre la prolifération des moustiques.

Cette démarche reposera sur une logique d'expérimentation, d'évaluation et d'amélioration continue afin d'adapter les actions engagées à l'évolution du phénomène et aux retours d'expérience du terrain.

La Ville souhaite notamment s'appuyer sur des outils innovants favorisant l'implication directe des habitants dans l'observation, le signalement et la prévention des nuisances.

## **1 – Développer la connaissance du phénomène et identifier les secteurs sensibles**

La Ville souhaite renforcer les outils permettant d'objectiver les nuisances constatées sur le territoire communal et de mieux identifier les facteurs favorisant la prolifération du moustique tigre.

Dans cette perspective, la commune envisage de s'appuyer sur l'application participative Zzzapp, outil numérique collaboratif permettant aux habitants de signaler les nuisances constatées, de cartographier les secteurs les plus exposés, de suivre l'évolution des signalements dans le temps, d'identifier les zones nécessitant une vigilance renforcée et de partager des informations utiles à la prévention.

Cet outil permettra ainsi de constituer progressivement une cartographie dynamique des nuisances à l'échelle communale, facilitant l'identification des secteurs sensibles et l'orientation des actions de prévention.

Au-delà de sa dimension technique, l'application Zzzapp a également vocation à favoriser l'émergence d'une véritable communauté d'habitants impliqués dans la lutte contre la prolifération des moustiques. Par le partage d'informations, la diffusion des bonnes pratiques et les remontées de terrain, les habitants pourront devenir des acteurs à part entière de cette démarche collective.

La commune souhaite ainsi encourager une logique de vigilance partagée et de mobilisation citoyenne autour des enjeux de cadre de vie et de prévention.

Parallèlement, la Ville engagera un travail partenarial avec les organismes spécialisés compétents, notamment l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID), afin de bénéficier d'un accompagnement technique et scientifique.

Des diagnostics pourront être réalisés sur les espaces publics ainsi qu'auprès des habitants volontaires afin d'identifier les gîtes larvaires et les facteurs favorisant le développement du moustique tigre. Ces différents outils permettront à la Ville d'affiner progressivement sa connaissance du phénomène et de prioriser les actions à conduire.

## **2 – Renforcer l'information, la sensibilisation et la mobilisation des habitants**

La lutte contre la prolifération des moustiques repose principalement sur les gestes de prévention réalisés à l'échelle individuelle et collective.

La très grande majorité des gîtes larvaires étant située sur les propriétés privées, l'implication des habitants constitue un levier essentiel de réussite.

La Ville poursuivra et renforcera les actions de communication et de sensibilisation visant à diffuser les bonnes pratiques permettant de limiter durablement les eaux stagnantes.

Plusieurs supports et modalités de communication pourront être mobilisés tels que le magazine municipal, les réseaux sociaux, les réunions publiques, les interventions de proximité, etc. L'application Zzzapp constituera également un outil complémentaire de sensibilisation.

Une attention particulière sera portée à la pédagogie, à l'accompagnement des habitants et à la diffusion d'informations claires, pratiques et scientifiquement validées.

La constitution progressive d'un réseau d'ambassadeurs de proximité ou de référents volontaires pourra également être étudiée afin de favoriser la mobilisation citoyenne et le relais des bonnes pratiques au sein des quartiers et lotissements.

## **3 – Étudier et expérimenter les solutions de prévention et de réduction des nuisances**

La stratégie municipale reposera prioritairement sur la prévention et la suppression des gîtes larvaires, qui constituent aujourd'hui le moyen le plus efficace de limiter durablement la prolifération des moustiques.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20260624-DELIB\_2026-058-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Toutefois, compte tenu des attentes exprimées par les habitants et des évolutions techniques observées ces dernières années, la Ville souhaite également engager une réflexion sur les dispositifs complémentaires susceptibles de contribuer à la réduction des nuisances.

Dans ce cadre, une attention particulière pourra être portée à l'étude des dispositifs de piégeage des moustiques.

Plusieurs catégories de pièges existent aujourd'hui, notamment :

- les pièges dits « actifs », reposant sur des attractifs tels que le dioxyde de carbone ou des attractifs odorants afin de capturer les moustiques femelles ;
- les pièges dits « passifs » ou pièges à femelles gravides, visant à intercepter les moustiques au moment de la ponte.

Néanmoins, l'efficacité de ces dispositifs peut varier selon leur implantation, leur entretien, leur densité et les conditions environnementales.

La Ville souhaite donc aborder cette question avec prudence, méthode et discernement.

Avant tout déploiement ou accompagnement éventuel, des études complémentaires, des échanges avec les partenaires spécialisés ainsi des retours d'expérience sont à apprécier.

Des expérimentations localisées ou partenariales pourront, le cas échéant, être étudiées afin d'éclairer les futurs choix de la collectivité.

#### **4 – Structurer la gouvernance et assurer le suivi de la démarche**

Afin de garantir la cohérence et la continuité des actions engagées, la Ville mettra en place une organisation permettant d'assurer le pilotage et le suivi de cette démarche.

Cette gouvernance associera les élus concernés, les services municipaux et les partenaires techniques mobilisés sur cette thématique.

Elle permettra notamment d'assurer le suivi des actions engagées, de coordonner les interventions, d'analyser l'évolution des nuisances, d'évaluer les dispositifs expérimentés et d'adapter les actions mises en œuvre.

Les données issues des outils de signalement et de cartographie participative permettront également d'alimenter les réflexions de la commune et d'évaluer l'efficacité des actions conduites dans le temps.

Un bilan régulier des actions engagées et des perspectives d'évolution pourra être présenté aux élus afin de garantir la bonne information du Conseil municipal et l'adaptation continue de la stratégie communale.

Par cette démarche, la Ville d'Écully affirme sa volonté d'agir concrètement face à la prolifération des moustiques tigres et de répondre aux préoccupations croissantes des habitants en matière de santé publique et de qualité du cadre de vie.

Cette délibération constitue ainsi une première étape visant à structurer une stratégie municipale progressive, partenariale et durable, fondée sur la prévention, la connaissance du territoire, l'implication des habitants et l'évaluation des solutions les plus adaptées aux enjeux locaux.

— — — — —

La Commission Transition écologique réunie le 4 juin 2026, entendue ;

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20260624-DELIB\_2026-058-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour

- Approuve l'engagement de la démarche communale de lutte contre la prolifération des moustiques ;
- Approuve les orientations générales présentées dans le cadre de cette démarche ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des études, démarches, expérimentations, partenariats et actions nécessaires à l'élaboration progressive d'une stratégie communale de lutte contre la prolifération des moustiques ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter tout partenariat technique, institutionnel ou financier utile à la mise en œuvre de cette démarche.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 24 juin 2026

La Secrétaire,



**Johanna BECKERT**

Certifié exécutoire le - 2 JUL. 2026

Le Maire,



**Sébastien MICHEL**

Le Maire,



**Sébastien MICHEL**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20260624-DELIB\_2026-058-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2026